

# Dossier de Presse

## DÉCONSTRUCTION DE L'ÎLOT ALLONNEAU

### 142 LOGEMENTS CONCERNÉS

Vendredi 19 juin 2026 • 10h30



Angers  
Loire  
habitat



## DÉCONSTRUCTION DE L'ILOT ALLONNEAU : LA DERNIÈRE DÉMOLITION À MONPLAISIR DANS LE CADRE DU NPNRU



Depuis son lancement en 2018, Angers Loire habitat est engagé aux côtés de la Ville d'Angers et de l'Etat pour déployer le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) des quartiers de Belle-Beille et Monplaisir sur le volet logement.

Le grignotage des 142 logements d'une barre emblématique du boulevard Allonneau démarre ce vendredi 19 juin en présence du Maire d'Angers et du Préfet et marque la dernière étape des déconstructions. Au total 742 logements auront été démolis dont 238 à Monplaisir. Ils seront tous reconstruits à l'échelle de l'agglomération.

## • AVANT LA DÉMOLITION, LE NÉCESSAIRE RELOGEMENT DES HABITANTS

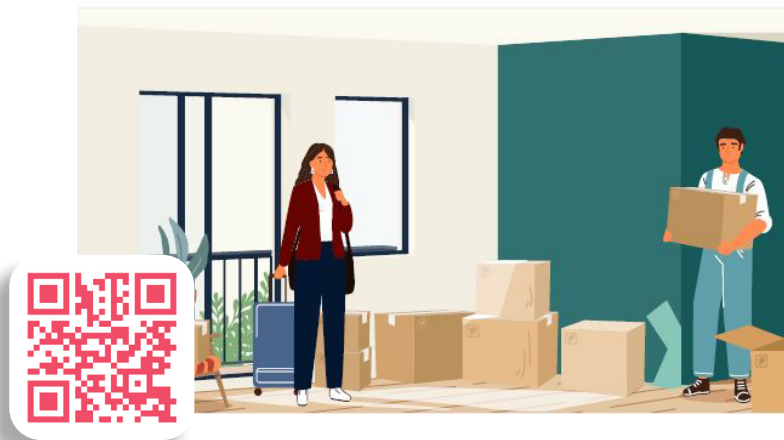
### Le processus de relogement

Avant de lancer ce chantier de déconstruction, un processus de relogement des habitants a été mis en place. Il a démarré en septembre 2022. Les premiers déménagements ont débuté en 2023, le dernier a eu lieu en août 2025. Cette phase de relogement aura ainsi duré près de 3 ans.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une charte signée avec les associations de locataires. La demande de logement de chaque famille devient alors prioritaire et un interlocuteur privilégié identifié chez Angers Loire habitat suit son parcours tout au long du processus. Les équipes travaillent avec la Ville, le CCAS et les autres bailleurs sociaux présents sur le territoire, pour trouver la solution adaptée à chaque famille en tenant compte de sa situation et de ses besoins.

Trois propositions de logement peuvent être faites. Angers Loire habitat confie à des professionnels le déménagement de chaque famille et prend en charge le transfert des abonnements (téléphone, électricité...).

**Découvrir en vidéo** les différentes étapes d'un relogement sur la chaîne Youtube d'Angers Loire habitat :



**82 %**  
des habitants  
ont été relogés  
par Angers Loire  
habitat

Au total, 131 familles étaient concernées par un relogement. La majorité d'entre elles a exprimé le souhait de rester dans le quartier ou à proximité : 65 ménages ont ainsi été relogés à Monplaisir et 13 dans le quartier voisin des Deux Croix/Banchais.



Découvrez le témoignage d'une locataire relogée au sein de la résidence de l'Europe.

## «L'INTERVALLE» : UN PROJET ARTISTIQUE ET DES ANIMATIONS POUR MARQUER LA FIN DES DÉMOLITIONS DANS LE QUARTIER



Réalisation des scènes de vie par Botero Pop

L'office a utilisé la façade de l'immeuble pour permettre à l'artiste Botero pop de réaliser une fresque représentant des tranches de vie vécues ici. Quatre mécènes ont participé au financement de cette oeuvre : Aethica, Groupe Launay, Pichet, Groupe Arc.

La palissade de chantier a de son côté été recouverte en partie de panneaux réalisés par la Ville d'Angers, qui retracent l'histoire du quartier et les différentes étapes du réemploi des matériaux.

Le coup d'envoi de ce projet artistique a été lancé le 31 octobre 2025 autour d'animations proposées aux habitants. Un atelier participatif a ainsi permis aux volontaires de repartir avec une partie de la mosaïque de la façade. Elle sera aussi récupérée par Alter pour créer du mobilier urbain comme des bancs dont l'implantation se fera dans le quartier.



### • UNE DÉCONSTRUCTION AUX MULTIPLES FACETTES

#### Un chantier en plusieurs étapes

Construit dans les années 60, l'îlot Allonneau compte 142 logements du type 2 au type 5. Sa déconstruction est un processus en plusieurs étapes :

- **De janvier à février 2026** : Installation et sécurisation du chantier : la zone de chantier est définie par la pose de clôtures pour éviter les intrusions et protéger les passants. Les réseaux (eau, électricité, gaz) qui alimentent les bâtiments sont coupés. Les arbres sont protégés.
- **De mars à juin 2026** : Le désamiantage et le curage des bâtiments : les matériaux à risque comme l'amiante sont retirés selon des protocoles précis pour assurer la sécurité des équipes de chantier et des riverains. Le curage consiste à démonter tous les équipements et matériaux intérieurs qui sont ensuite triés et évacués pour être réemployés ou recyclés.

- **Durant l'été 2026** : Le grignotage : Il s'agit de l'abattage du bâtiment. Une pelle équipée d'une pince à béton vient déconstruire le bâtiment de haut en bas. Les gravats sont concassés et évacués par camion benne.
- **A compter de septembre 2026** : le remblaiement : l'espace libéré est remblayé et nivelé.

Découvrir en vidéo les différentes étapes de la démolition d'un bâtiment sur la chaîne Youtube d'Angers Loire habitat :



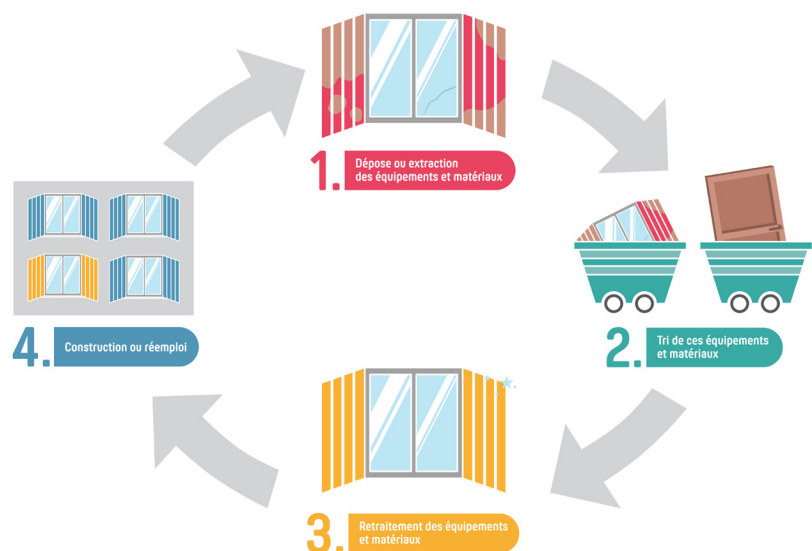
**Objectif central de ce chantier : Donner une seconde vie aux matériaux**

L'opération de déconstruction fait l'objet d'un tri minutieux des déchets. Objectif : réemployer ou recycler 95 % des matériaux.

Le bois de la charpente, les panneaux de façade ou les ardoises de toiture ont fait l'objet d'un réemploi.

Cette action permet à l'office de réduire significativement son impact environnemental en réduisant sa production de déchets.

**Le réemploi des matériaux**



### Un engagement réciproque pour la réalisation d'un chantier responsable à faible nuisance

Dans le cadre de cette opération, la Ville, Angers Loire habitat et l'entreprise Demosten ont formalisé leurs engagements dans une charte « chantier responsable ». Ce document structurant définit un cadre d'intervention, garantissant la maîtrise des impacts environnementaux et des nuisances, ainsi que la qualité et la sécurité du chantier. Différents engagements sont ainsi pris par Angers Loire habitat :

- un recours renforcé au réemploi des matériaux,
- une organisation rigoureuse du chantier,
- un suivi opérationnel quotidien assuré par une maîtrise d'œuvre spécialisée.

L'entreprise de démolition s'engage, quant à elle, à mettre en œuvre des pratiques exemplaires en matière de tri et de valorisation des déchets, de réduction des nuisances (bruit, poussières, circulation), de maîtrise des consommations énergétiques et de protection de la biodiversité. Une attention particulière est également portée à la sécurité et à la propreté du site. Enfin, la Ville et le bailleur assurent un rôle central d'information et de dialogue avec les habitants, grâce à des interlocuteurs dédiés.

### • LE PROJET POUR CET ILOT

Cette déconstruction qui s'élève à plus de 800 000 € vise plusieurs objectifs : créer un cœur d'ilot plus ouvert sur le quartier et permettre le développement d'une nouvelle offre de logements.

Angers Loire habitat devrait notamment proposer un programme en accession sociale à la propriété comprenant des appartements et des maisons.

### OÙ EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI DU NPNRU ?

8 ans après le lancement du NPNRU, Angers Loire habitat réalise ici sa 3<sup>ème</sup> et dernière opération de déconstruction, après les 24 logements du porche Lyautey en 2020 et les 72 logements des tours Galliéni en 2023.

Parallèlement, plus de 400 logements ont fait l'objet d'une réhabilitation dans le quartier avec un investissement moyen de 50 000 € par logement. Les travaux se finalisent pour la maison de retraite Corbeille d'Argent. 3 autres programmes représentant près de 400 logements (l'ensemble immobilier Dunant, l'ILT Lyautey et la résidence Briollay) seront prochainement concernés : les travaux débiteront dès l'été pour l'ensemble immobilier Dunant et en 2027 pour les deux autres résidences.

Les travaux de résidentialisation ont eux aussi démarré. Ils visent à requalifier les espaces extérieurs, à améliorer le cadre de vie des habitants et à renforcer la sécurisation des espaces collectifs. Ces aménagements se poursuivront sur les différentes résidences réhabilitées par l'Office en 2027 et 2028.

• **NPNRU : DES LOGEMENTS ET UN QUARTIER PLUS AGRÉABLES À VIVRE**

A la fin du programme, 65 millions d'euros auront été investis pour réhabiliter, résidentialiser, démolir et construire dans le quartier.

Nos chiffres clés dans le quartier de Monplaisir



**848**

LOGEMENTS  
RÉHABILITÉS



**238**

LOGEMENTS  
DÉMOLIS



**676**

LOGEMENTS  
RÉSIDENTIALISÉS



**60**

LOGEMENTS LOCATIFS  
ORIENTÉS SENIORS  
RECONSTRUITS

**27**

LOGEMENTS RECONSTRUITS DESTINÉS  
À L'ACCESSION SOCIALE À LA PROPRIÉTÉ

ANGERS LOIRE HABITAT EN QUELQUES CHIFFRES

L'Office Public de l'Habitat rattaché depuis janvier 2012 à Angers Loire Métropole gère près de **15 000 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX**

L'Office propose des logements en location et en accession, des logements familiaux, des logements dédiés aux seniors et aux étudiants mais également des bureaux et des commerces.

**134 M € ONT ÉTÉ INVESTIS EN 2025** en travaux de maintenance et de construction.

INFORMATIONS  
RENSEIGNEMENTS

**Caroline Pavlovic,**  
Directrice de la communication  
Angers Loire habitat  
**T 02 41 23 57 83**

Développons l'équilibre de nos territoires.



[www.angers-loire-habitat.fr](http://www.angers-loire-habitat.fr)